

COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE - CHARGES D'EXPLOITATION

TABLE DES MATIÈRES

1. ÉVOLUTION DES COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE	5
2. CHARGES D'EXPLOITATION.....	6
2.1. Activités de base du Distributeur	6
2.2. Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et éléments spécifiques ..	10
2.2.1. <i>Critères d'établissement des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et des éléments spécifiques.....</i>	<i>10</i>
2.2.2. <i>Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers.....</i>	<i>10</i>
2.2.3. <i>Éléments spécifiques.....</i>	<i>20</i>
2.2.4. <i>Reclassement vers les activités de base et suivi.....</i>	<i>21</i>
2.3. Disposition des comptes d'écarts.....	22
2.3.1. <i>Compte d'écarts - Évènements imprévisibles en réseaux autonomes</i>	<i>22</i>
2.3.2. <i>Compte de frais reportés - US GAAP</i>	<i>22</i>
ANNEXE A : ÉTABLISSEMENT DE L'ENVELOPPE DES CHARGES D'EXPLOITATION LIÉES AUX ACTIVITÉS DE BASE	23
ANNEXE B : ACTIVITÉS DE BASE AVEC FACTEURS D'INDEXATION PARTICULIERS ET ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES.....	27
ANNEXE C : COMPOSANTES DU COÛT DE RETRAITE ET DES APRA.....	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coûts de distribution et services à la clientèle	5
Tableau 2 : Charges d'exploitation	6
Tableau 3 : Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers	10
Tableau 4 : Coût de retraite.....	12
Tableau 5-A : Évolution du soutien financier pour la clientèle à faible revenu	14
Tableau 5-B : Évolution des coûts de la stratégie pour la clientèle à faible revenu.....	15
Tableau 6 : Nombre de transactions / ETC	15
Tableau 7 : Évolution des coûts de la stratégie pour la clientèle à faible revenu – redressés.....	17
Tableau 8 : Inspection et retraitement des poteaux - volume et coût unitaire.....	17
Tableau 9 : Dépense de mauvaises créances	18
Tableau 10 : DMC et taux de la DMC sur les ventes 2010-2016.....	19
Tableau 11 : Éléments spécifiques	20
Tableau 12 : Compte d'écarts - Évènements imprévisibles en réseaux autonomes	22
Tableau A-1 : Établissement de l'enveloppe des charges d'exploitation liées aux activités de base.....	25
Tableau B-1 : Détail des coûts des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et des éléments spécifiques	29
Tableau C-1 : Composantes du coût de retraite	35
Tableau C-2 : Hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation du coût de retraite	35
Tableau C-3 : Composantes du coût des avantages postérieurs à l'emploi autres que la retraite (APRA)	35

1. ÉVOLUTION DES COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE

1 Le tableau 1 présente le détail des coûts de distribution et services à la clientèle :

**TABLEAU 1 :
COÛTS DE DISTRIBUTION ET SERVICES À LA CLIENTÈLE (M\$)**

Description	Année historique 2014 (1)	2015		Année témoin 2016	Variation	
		D-2015-018 (1)	Année de base		2016 vs D-2015-018 (1)	
					\$	%
Charges d'exploitation	1 268,8	1 304,6	1 317,7	1 260,5	-44,1	-3,4
Charges brutes directes	1 043,4	1 094,1	1 103,5	1 052,2	-41,9	-3,8
<i>Masse salariale</i>	700,3	675,3	686,7	624,3	-51,0	-7,6
<i>Autres charges directes</i>	400,7	465,3	465,3	474,3	9,0	1,9
<i>Récupération de coûts</i>	-57,6	-46,5	-48,5	-46,4	0,1	0,2
Charges de services partagés	546,7	539,3	538,6	512,3	-27,0	-5,0
Coûts capitalisés	-321,3	-328,8	-324,4	-304,0	24,8	7,5
Autres charges	985,3	906,5	894,9	788,1	-118,4	-13,1
Achats de combustible	93,8	104,0	104,0	88,1	-15,9	-15,3
Amortissement et déclassement	817,4	723,1	695,7	633,3	-89,8	-12,4
Compte de frais reportés - US GAAP ²	0,0	0,0	17,1	-17,3	-17,3	
Compte d'écarts - Projets majeurs	-26,6	27,0	27,0	0,0	-27,0	-100,0
Compte d'écarts - Montant à remettre à la clientèle	1,8	-1,9	-1,9	0,0	1,9	-100,0
Taxes	98,9	54,3	53,0	84,0	29,7	54,7
Frais corporatifs	30,4	30,8	31,5	30,1	-0,7	-2,3
Frais corporatifs	28,8	31,3	31,3	31,0	-0,3	-1,0
Compte d'écarts - Coût de retraite	1,6	-0,5	0,2	-0,9	-0,4	80,0
Rendement de la base de tarification et charge de désactualisation	859,8	758,4	774,2	751,7	-6,7	-0,9
Charge de désactualisation	1,6	1,6	0,0	0,0	-1,6	-100,0
Capitaux empruntés	449,6	450,1	439,9	445,1	-5,0	-1,1
Capitaux propres	408,6	306,8	334,3	306,6	-0,2	-0,1
	3 144,3	3 000,3	3 018,3	2 830,4	-169,9	-5,7

⁽¹⁾ Tient compte de la présentation du montant associé au rabais sur ventes – MFR en réduction des ventes plutôt qu'à titre de dépense de mauvaises créances (voir la pièce HQD-11, document 1, section 2).

⁽²⁾ Incluant amortissement, rendement de la BT et charge de désactualisation.

2 La présente pièce porte entièrement sur les charges d'exploitation. Les autres composantes
3 des coûts de distribution et services à la clientèle sont traitées spécifiquement aux pièces
4 suivantes :

- 5 • Autres charges : pièce HQD-8, document 6 ;
- 6 • Frais corporatifs : pièce HQD-8, document 7 ;
- 7 • Rendement de la base de tarification et charge de désactualisation : pièces
8 HQD-4, document 3.1 (taux de rendement) et HQD-9, document 2.

2. CHARGES D'EXPLOITATION

1 En 2016, les charges d'exploitation, qui totalisent 1 260,5 M\$, sont en baisse de 44,1 M\$ par
 2 rapport au montant reconnu en 2015. Cette baisse est principalement attribuable à la
 3 diminution du coût de retraite pour 73,4 M\$.

4 Pour l'analyse de l'évolution des charges d'exploitation, il est important de distinguer la
 5 contribution des charges sous le contrôle du Distributeur de celle plus spécifique des
 6 charges ponctuelles ou hors de son contrôle direct.

7 Le tableau 2 présente les composantes des charges d'exploitation par types d'activités.

**TABLEAU 2 :
CHARGES D'EXPLOITATION (M\$)**

Description	Année historique 2014 (1)	2015		Année témoin 2016	Variation 2016 vs D-2015-018 (1)
		D-2015-018 (1)	Année de base		
					%
Activités de base du Distributeur	949,3	970,5	971,5	979,7	0,9%
Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers	292,9	260,7	268,5	196,1	-24,8%
Éléments spécifiques	18,0	46,0	50,3	53,0	15,2%
Disposition des comptes d'écarts et de reports					
- Pannes majeures	8,6	27,4	27,4		-100,0%
- Événements imprévisibles en réseaux autonomes				20,3	100,0%
- US GAAP				11,4	100,0%
Charges d'exploitation totales	1 268,8	1 304,6	1 317,7	1 260,5	-3,4%

(1) Tient compte de la présentation du montant associé au rabais sur ventes – MFR en réduction des ventes plutôt qu'à titre de dépense de mauvaises créances (voir la pièce HQD-11, document 1, section 2).

8 Le détail des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et des éléments
 9 spécifiques est présenté aux sections 2.2.2. et 2.2.3.

2.1. Activités de base du Distributeur

10 Respectant la préoccupation de la Régie de maintenir la croissance des coûts sous son
 11 contrôle en deçà de l'inflation, l'enveloppe des charges d'exploitation pour les activités de
 12 base est fixée à 979,7 M\$ pour l'année 2016, en hausse de 9,2 M\$, soit une croissance de
 13 0,9 % par rapport au montant des charges reconnu par la décision D-2015-018. Cette
 14 enveloppe, dont le calcul est présenté à l'annexe A, permet au Distributeur de couvrir
 15 l'ensemble de ses besoins de base desquels ressortent les éléments suivants :

- 16 • Le facteur d'évolution combiné des charges de 2,8 % (26,7 M\$) en 2016,
 17 comparativement à 2,9 % en 2015. En 2016, ce facteur est composé d'un taux de
 18 3,8 % découlant de l'évolution des salaires (soit 3 % pour l'ajustement économique et
 19 0,8 % pour le facteur de projection) et d'un taux à l'inflation de 2 % pour les autres
 20 charges.

21 Le Distributeur a pris acte des préoccupations de la Régie et de certains intervenants
 22 concernant le calcul des progressions salariales. Ainsi, dans le but de raffiner ses

1 paramètres salariaux et de tenir compte des caractéristiques de l'effectif, en ce qui a
2 trait aux promotions, aux départs à la retraite, aux nouvelles embauches et aux
3 progressions salariales des employés, le Distributeur a travaillé de concert avec la
4 vice-présidence - Ressources humaines d'Hydro-Québec. Ces travaux ont permis de
5 revoir la méthode d'établissement du taux des progressions salariales. Ainsi, sur la
6 base de la moyenne historique des trois dernières années, un facteur de projection
7 des salaires a été établi. Celui-ci s'ajoute à l'ajustement économique et mesure
8 l'évolution de la masse salariale. Comme indiqué précédemment, ce facteur de
9 projection est établi à 0,8 %. Il regroupe les éléments susceptibles d'influencer la
10 croissance et la décroissance de la masse salariale. Sans ce raffinement, le taux de
11 progression salariale, calculé sur la même base que lors des dossiers tarifaires
12 précédents, serait de 1,0 %.

- 13 • La croissance des activités liées aux nouveaux abonnements, avec un impact à la
14 hausse sur les charges d'exploitation de 6,3 M\$ pour 2016. Conformément à la
15 décision D-2012-119¹, le Distributeur a tenu compte d'une proportion de 25 % de
16 coûts fixes.

17 Pour 2016, le Distributeur remet à la clientèle des gains additionnels de 35,8 M\$ découlant
18 d'actions structurantes relatives au projet LAD.

19 Tel qu'il est mentionné à la section 1 de la pièce HQD-2, document 1, les gains d'efficience
20 cumulatifs réalisés depuis 2008 au moyen des actions de gestion courantes du Distributeur
21 sont évalués, en 2016, à 316,4 M\$. Cette efficience remise à la clientèle représente un taux
22 moyen annuel de 3,3 % depuis 2008 et de 4,9 % depuis 2014. Ces résultats, largement
23 supérieurs à la cible minimale de 1,5 % fixée par la Régie dans sa décision D-2014-037²,
24 témoignent des efforts d'efficience constants effectués par le Distributeur.

Année de base 2015 versus décision D-2015-018

25 Pour l'année de base 2015, les charges d'exploitation liées aux activités de base du
26 Distributeur s'établissent à 971,5 M\$, un niveau comparable à celui autorisé par la Régie lors
27 de la décision D-2015-018. Le Distributeur tient toutefois à souligner qu'il prévoit dépenser la
28 totalité des charges d'exploitation liées aux activités de base reconnues par la Régie par une
29 combinaison de facteurs qui ne seront pas récurrents pour l'année témoin 2016.

30 En effet, comme le démontre le tableau 3 de la pièce HQD-8, document 2, la réduction de
31 153 ETC liée aux activités de base du Distributeur a permis de réduire la masse salariale de
32 10,4 M\$ par rapport au montant reconnu par la Régie. Cette réduction s'explique par les
33 éléments suivants :

- 34 • La réduction de 2,7 M\$ de la masse salariale associée à la réduction de la main-
35 d'œuvre opérationnelle, soit 46 ETC (dont 22 ETC métiers-lignes). Le Distributeur
36 souligne toutefois que cette réduction d'ETC ne résulte pas de mesures d'efficience

¹ Décision D-2012-119, paragraphe 108.

² Décision D-2014-037, paragraphe 293.

1 et qu'il devra remplacer ces effectifs dès 2016 afin de maintenir sa capacité de
2 réalisation des travaux et la qualité de son service.

- 3 • La réduction de 7,7 M\$ de la masse salariale associée à l'amélioration de la
4 performance opérationnelle qui s'explique principalement par les gains d'efficience
5 attribuables au projet LAD, soit une réduction de 94 ETC. Ces gains d'efficience
6 découlant d'actions structurantes seront remis à la clientèle en 2016.

7 Par ailleurs, la réduction de 22 ETC métiers-lignes combinée à la révision des besoins du
8 réseau ont eu pour effet de réduire de 8,6 M\$ les prestations de travail liées aux activités de
9 base tel qu'il est présenté à la section 1 de la pièce HQD-8, document 5. Le Distributeur tient
10 à préciser que l'évaluation des prestations de travail pour l'année témoin 2016 tiendra
11 compte de sa planification des travaux de 2016 en lien avec les ETC prévus et la priorisation
12 des travaux à réaliser.

13 De plus, comme mentionné à la pièce HQD-8, document 3, les autres charges directes liées
14 aux activités de base augmentent de 10,2 M\$ par rapport au montant reconnu par la Régie.
15 Ainsi, compte tenu de l'évaluation des besoins du réseau de distribution pour 2015, le
16 Distributeur ne prévoit pas être en mesure de réaliser la réduction des services
17 professionnels et autres découlant de la décision D-2015-018¹. Ces besoins seront
18 maintenus en 2016.

19 Finalement, les charges de services partagés sont en baisse de 11,2 M\$, excluant les coûts
20 liés à des événements imprévisibles en réseaux autonomes. Tel qu'il est présenté à la
21 section 2 de la pièce HQD-8, document 4, cette baisse est attribuable, d'une part, à la
22 stratégie du Distributeur consistant à recourir aux solutions technologiques éprouvées qui
23 sont offertes sur le marché, ce qui permet de réduire les coûts de près de 8,0 M\$. D'autre
24 part, l'efficience réalisée par le Distributeur au cours des dernières années a permis de
25 réduire de 3,2 M\$ sa quote-part du rendement des fournisseurs.

Année témoin 2016 versus décision D-2015-018

26 Dans le but de répondre à ses besoins opérationnels et considérant les limites des mesures
27 d'efficience, le Distributeur constate que les budgets requis à la réalisation de ses activités
28 en 2016 ne lui permettent pas de remettre à la clientèle d'autres gains d'efficience que ceux
29 réalisés dans le cadre du projet LAD. Cette situation s'explique essentiellement par les
30 pressions exercées par les éléments suivants :

- 31 • La réduction de 10,0 M\$ des coûts de services professionnels et autres imposée par
32 la Régie dans sa décision D-2015-018² qui ne pourra être réalisée en 2015 par le
33 Distributeur, comme mentionné précédemment, et pour lesquels les besoins prévus
34 se maintiennent en 2016.
- 35 • En appliquant les paramètres d'indexation de la formule paramétrique, le niveau de
36 prestations de travail pour l'année témoin 2016 aurait été de 235,0 M\$ alors que les

¹ Décision D-2015-018, paragraphe 539.

² Décision D-2015-018, paragraphe 539.

1 coûts attribuables à la gestion du matériel auraient été de 45,8 M\$. Or, basé sur les
2 travaux planifiés aux investissements pour 2016, le Distributeur évalue à 230,1 M\$
3 les prestations de travail à capitaliser et à 43,9 M\$ les coûts liés à la gestion du
4 matériel. Le Distributeur doit donc rétablir de 7 M\$ le niveau de ses charges
5 d'exploitation.

- 6 • Un montant de 6,0 M\$ découlant d'une obligation liée à la mise en conformité des
7 parcs à carburant dans les centrales en réseaux autonomes a été intégré dans les
8 autres charges directes prévues pour 2016 alors que des coûts liés à la mise en
9 conformité n'étaient pas prévus au moment du dépôt du dossier R-3905-2014, tel
10 qu'il est mentionné à la section 1 de la pièce HQD-8, document 3.
- 11 • Ces éléments sont en partie compensés par la réduction de 8,8 M\$ des charges de
12 services partagés par rapport au montant de 458,9 M\$ reconnu pour 2015. Comme
13 présenté à la section 2 de la pièce HQD-8, document 4, les efforts d'efficience
14 réalisés au cours des dernières années par le Distributeur, principalement quant à la
15 réduction de ses ETC, ont permis d'établir le niveau des charges de services
16 partagés liées aux activités de base pour son année témoin 2016 à 450,1 M\$.

17 Pour ces raisons, le Distributeur n'est pas en mesure de remettre des gains d'efficience
18 supplémentaires de 1,5 % liés aux actions de gestion courante pour l'année témoin 2016.

Année témoin 2016 versus année historique 2014

19 Les charges d'exploitation liées aux activités de base du Distributeur pour l'année témoin
20 2016 sont en hausse de 30,4 M\$ par rapport au niveau historique de 2014 de 949,3 M\$.
21 Cette hausse s'explique par les éléments suivants :

- 22 • Une augmentation des salaires de base et des avantages sociaux pour un montant
23 total de 22,8 M\$, soit 41 M\$ de croissance liée à l'indexation et à la progression des
24 salaires ainsi qu'à l'intégration de la rémunération incitative dans les salaires de base,
25 compensée partiellement par la réduction de 331 ETC représentant une réduction de
26 22,6 M\$.
- 27 • Une augmentation des autres charges directes de 18,3 M\$ qui s'explique
28 principalement par le rétablissement du budget lié aux activités de végétation à la
29 suite des impacts de la grève des élagueurs en 2014 pour un montant de 11 M\$ et
30 par l'ajout d'un montant additionnel de près de 6 M\$ nécessaire pour la mise en
31 conformité des parcs à carburant dans les centrales en réseaux autonomes.
- 32 • Une baisse des charges de services partagées de 3,1 M\$ découlant de mesures
33 d'efficience mises en place et qui se répercute principalement sur les produits des
34 « technologies de l'information et des télécommunications » et des « unités
35 corporatives » comme présenté à la pièce HQD-8, document 4.

2.2. Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et éléments spécifiques

2.2.1. Critères d'établissement des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers et des éléments spécifiques

1 Les critères suivants sont utilisés pour déterminer si un nouveau coût doit être retenu comme
 2 une activité de base avec facteurs d'indexation particuliers ou comme un élément
 3 spécifique :

- 4 1. Coût hors du contrôle du Distributeur ;
- 5 2. Coût découlant de nouvelles exigences externes telles que lois et obligations de prise
 6 en charge de réseaux ;
- 7 3. Coût extraordinaire ou lié à de nouvelles activités et n'ayant pas été prévu dans les
 8 budgets des années antérieures ;
- 9 4. Coût temporaire découlant de projets d'investissement et/ou générant des gains.

10 De plus, l'élément ne doit pas remplacer des éléments similaires déjà inclus dans les
 11 activités courantes afin d'être accepté et doit respecter le seuil minimal de 5 M\$ établi par la
 12 Régie.

2.2.2. Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers

13 Le tableau 3 présente les activités de base avec facteurs d'indexation particuliers, soit les
 14 activités qui sont en lien avec les activités de base du Distributeur, mais qui ne peuvent
 15 entrer dans l'enveloppe de base, leur évolution étant fonction de facteurs d'indexation
 16 spécifiques.

**TABLEAU 3 :
 ACTIVITÉS DE BASE AVEC FACTEURS D'INDEXATION PARTICULIERS (M\$)**

Description	Année historique 2014 (1)	2015		Année témoin 2016	Variation 2016 vs D-2015-018 (1)
		D-2015-018 (1)	Année de base		
Coût de retraite	154,8	102,5	102,5	29,1	-73,4
Stratégie pour la clientèle à faible revenu	7,9	7,1	14,9	16,3	9,2
Mesures de sécurité cybermétique	7,7	9,6	9,6	11,0	1,4
Inspection et retraitement des poteaux de bois	10,7	13,8	13,9	15,1	1,3
Dépense de mauvaises créances	88,1	92,7	92,6	89,5	-3,2
Interventions en efficacité énergétique (dont PGEE)	23,7	35,0	35,0	35,1	0,1
Total - Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers	292,9	260,7	268,5	196,1	-64,6

(1) Tient compte de la présentation du montant associé au rabais sur ventes – MFR en réduction des ventes plutôt qu'à titre de dépense de mauvaises créances (voir la pièce HQD-11, document 1, section 2).

17 Le total des activités de base avec facteurs d'indexation particuliers en 2016, par rapport au
 18 montant reconnu en 2015, présente une diminution de 64,6 M\$. Les principaux écarts

1 proviennent du coût de retraite, présentant une diminution de 73,4 M\$, de la stratégie pour la
2 clientèle à faible revenu, dont les coûts augmentent de 9,2 M\$, et de la dépense de
3 mauvaises créances (DMC), qui diminue de 3,2 M\$.

4 L'annexe B détaille les activités de base avec facteurs d'indexation particuliers par rubriques
5 comptables.

**Activités reconnues à titre d'activités de base avec facteurs d'indexation particuliers
dans les années antérieures**

6 **Coût de retraite**

7 Le tableau 4 détaille le coût de retraite présenté à titre d'activité de base avec facteurs
8 d'indexation particuliers.

**TABLEAU 4 :
COÛT DE RETRAITE (M\$)**

Description	Réel 2014					D-2015-018				Année de base 2015					Année témoin 2016			
	Réel 2014 avant la disposition des comptes d'écarts 2012 et 2013 et excluant le compte d'écarts 2014	Disposition du solde résiduel du compte d'écarts 2012 (incluant les intérêts)	Disposition du compte d'écarts 2013 (incluant les intérêts)	Compte d'écarts 2014	Réel 2014	D-2015-018 avant la disposition des comptes d'écarts 2013 et 2014	Disposition du solde résiduel du compte d'écarts 2013 (incluant les intérêts)	Disposition du compte d'écarts 2014 (incluant les intérêts)	D-2015-018	Année de base 2015 avant la disposition des comptes d'écarts 2013 et 2014 et excluant le compte d'écarts 2015	Disposition du solde résiduel du compte d'écarts 2013 (incluant les intérêts)	Disposition du compte d'écarts 2014 (incluant les intérêts)	Compte d'écarts 2015	Année de base 2015	Année témoin 2016 avant la disposition des comptes d'écarts 2014 et 2015	Disposition du solde résiduel du compte d'écarts 2014 (incluant les intérêts)	Disposition du compte d'écarts 2015 (incluant les intérêts)	Année témoin 2016
Coût de retraite																		
Masse salariale	91,8	-9,9	45,8	17,0	144,7	107,1	9,0	-19,0	97,1	88,8	9,0	-19,0	18,3	97,1	52,5	1,4	-18,5	35,4
Charges de services partagés	27,6	-5,3	13,0	6,9	42,2	33,2	1,9	-6,7	28,4	25,8	1,9	-6,7	7,4	28,4	15,2	-0,4	-7,5	7,3
Coûts capitalisés	-23,5	2,7	-9,2	-2,1	-32,1	-25,1	-2,4	4,5	-23,0	-22,9	-2,4	4,5	-2,2	-23,0	-13,5	-2,3	2,2	-13,6
Total - Coût de retraite	95,9	-12,5	49,6	21,8	154,8	115,2	8,5	-21,2	102,5	91,7	8,5	-21,2	23,5	102,5	54,2	-1,3	-23,8	29,1

1 Le coût de retraite d'Hydro-Québec s'appuie sur des évaluations actuarielles réalisées
2 périodiquement. L'annexe C présente les composantes du coût de retraite et du coût des
3 avantages postérieurs à l'emploi, autres que la retraite, ainsi que les hypothèses actuarielles
4 utilisées pour l'évaluation du coût de retraite.

Année témoin 2016 versus la décision D-2015-018

5 Le coût de retraite estimé pour l'année témoin 2016 est en baisse par rapport à celui reconnu
6 pour 2015. Toutefois, le coût reconnu pour 2015 a été établi en fonction des IFRS alors que
7 celui estimé pour 2016 est établi en fonction des US GAAP⁵.

Année de base 2015 versus la décision D-2015-018

8 Le coût de retraite estimé pour l'année de base 2015, excluant le compte d'écarts est en
9 baisse par rapport à celui reconnu pour 2015. Toutefois, le coût de retraite estimé est établi
10 en fonction des US GAAP⁶ alors que le coût reconnu pour 2015 a été établi en fonction des
11 IFRS.

Année témoin 2016 versus année de base 2015

12 En fonction des US GAAP, le coût de retraite estimé pour 2016 est en baisse par rapport à
13 celui estimé pour 2015. Cette baisse est principalement due à l'augmentation de la
14 composante du rendement prévu de l'actif du régime de retraite pour 2016, étant donné
15 l'augmentation de la valeur de l'actif entre ces périodes.

16 L'augmentation progressive de la part des employés au régime de retraite visant un partage
17 à parts égales avec l'employeur a commencé en 2015 avec une hausse de 1 % des
18 cotisations des employés établies à 7,5 % en 2014. Elle se poursuit en 2016 avec une
19 hausse de 0,75 % des cotisations. En 2015 et 2016, ces augmentations des cotisations des
20 employés devraient se traduire, par une baisse estimée du coût de retraite d'Hydro-Québec
21 de respectivement 16 M\$ et 29 M\$ par rapport au niveau de cotisation de 2014. La quote-
22 part de cette baisse attribuable au Distributeur est estimée à 4 M\$ en 2015 et 8 M\$ en 2016.

23 Conformément à la décision D-2015-018⁷ de la Régie, le Distributeur indique que selon
24 l'évaluation actuarielle de capitalisation la plus récente, soit celle du 31 décembre 2014, le
25 surplus de capitalisation est de 3 763 M\$, soit un ratio de capitalisation de 122,1 %. L'actif
26 détenu par la caisse de retraite est suffisant pour couvrir les rentes futures. Quant au ratio de
27 solvabilité, il est de 93,1 %.

⁵ Ce coût est en baisse, car le rendement prévu sur les actifs du régime est calculé avec un taux de rendement prévu des actifs qui est plus élevé que le taux d'actualisation utilisé en fonction des IFRS. Cette baisse est en partie contrebalancée par l'amortissement de la perte actuarielle nette et du coût des services passés en vertu des US GAAP alors qu'il n'y a pas un tel amortissement en IFRS.

⁶ Voir la note 5.

⁷ Décision D-2015-018, paragraphe 591.

1 **Stratégie pour la clientèle à faible revenu**

2 En 2014, 99 722 ententes de paiement adaptées à la capacité de paiement des clients à
 3 faible revenu ont été conclues, une hausse de 49 % par rapport à 2013. Cette hausse
 4 témoigne des efforts du Distributeur pour répondre aux besoins de soutien de la clientèle à
 5 faible revenu en difficulté de paiement, besoins qui ont augmenté notamment à cause des
 6 grands froids de l'hiver 2013-2014.

7 À l'automne 2014, en réponse au décret de préoccupations du gouvernement du Québec
 8 concernant notamment la clientèle à faible revenu, le Distributeur a déposé un complément
 9 de preuve qui présentait trois nouvelles mesures visant à soutenir ce segment de clientèle.
 10 L'état d'avancement de la mise en œuvre de ces mesures est présenté à la pièce HQD-1,
 11 document 5.

12 Conformément à la demande de la Régie dans sa décision D-2015-018⁸, le Distributeur
 13 présente respectivement aux tableaux 5-A et 5-B l'évolution 2010-2016 du soutien financier
 14 de même que le coût des mesures liées au soutien réel dont bénéficie la clientèle à faible
 15 revenu.

TABLEAU 5-A :
ÉVOLUTION DU SOUTIEN FINANCIER POUR LA CLIENTÈLE À FAIBLE REVENU

Ententes de paiement - Ententes personnalisées et radiations	Années historiques					2015		Année témoin 2016
	2010	2011	2012	2013	2014	D-2015-018	Année de base	
Nombre d'ententes personnalisées	4 420	9 956	14 785	19 232	37 408	25 700	48 000	53 500
an -2	1 944	3 491	4 420	9 956	14 785	19 232	19 232	37 408
an -1	3 491	4 420	9 956	14 785	19 232	23 000	37 408	48 000
Nombre de radiations (A)	2 670	1 432	5 213	7 824	10 536	12 181	18 203	23 442
Radiation moyenne (\$) (B)	1 372	1 870	1 682	1 865	1 960	1 864	1 817	1 812
Radiations totales (M\$) (A*B)	3,7	2,7	8,8	14,6	20,7	22,7	33,1	42,5

16 Le nombre d'ententes personnalisées de l'année de base s'établit à 48 000 soit une
 17 augmentation de 22 300 ententes par rapport au nombre prévu initialement pour 2015. Cette
 18 augmentation découle de l'optimisation du processus permettant une accessibilité plus
 19 grande aux ententes, de l'introduction d'une entente passerelle pour augmenter
 20 graduellement le montant versé par le client afin qu'il couvre la facture associée à sa
 21 consommation, deux mesures décrites au dossier R-3905-2014⁹, ainsi que de l'impact de
 22 l'hiver 2014-2015 très froid.

⁸ Décision D-2015-018, paragraphe 601.

⁹ Dossier R-3905-2014, pièce HQD-1, document 5 (B-0125), page 9.

TABLEAU 5-B :
ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA STRATÉGIE POUR LA CLIENTÈLE À FAIBLE REVENU (M\$)

Rubrique de coûts	Années historiques					2015		Année témoin 2016
	2010	2011	2012	2013	2014	D-2015-018	Année de base	
Soutien financier (radiations brutes)	3,7	2,7	8,8	14,6	20,7	22,7	33,1	42,5
Coûts opérationnels	2,3	4,0	2,1	3,1	4,7	3,1	7,2	8,2
<i>Masse salariale</i>	2,1	2,4	1,2	1,6	2,5	1,5	3,6	4,2
<i>Services externes</i>	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
<i>Charges de services partagés</i>	0,0	1,5	0,8	1,4	2,1	1,4	3,4	3,8
Total	6,0	6,7	10,9	17,7	25,4	25,8	40,3	50,7

1 Les coûts pour l'année de base totalisent 40,3 M\$ comparativement aux coûts reconnus de
 2 25,8 M\$. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance du soutien financier
 3 engendrée par le volume accru d'ententes et, dans une moindre mesure, à l'évolution des
 4 coûts opérationnels associés à l'ajout de 33 ETC¹⁰ pour répondre à la hausse du nombre de
 5 transactions à traiter. Pour 2016, les coûts sont établis à 50,7 M\$, incluant un soutien
 6 financier de 42,5 M\$ et une croissance des coûts opérationnels associés à l'ajout de 6 ETC.

7 Le tableau 6 présente le nombre de transactions par ETC sur la période 2013-2016, lequel
 8 prend en compte les nouvelles ententes et les radiations effectuées dans une année. Ainsi,
 9 le nombre de transactions par ETC s'améliore sur la période 2013-2016, passant de 1 041
 10 en 2013 à 1 202 en 2016.

TABLEAU 6 :
NOMBRE DE TRANSACTIONS / ETC

	Années historiques		2015		Année témoin 2016
	2013	2014	D-2015-018	Année de base	
<i>Nombre d'ETC</i>	26	41	25	58	64
<i>Nombre de transactions / ETC</i>	1 041	1 169	1 515	1 141	1 202

¹⁰ Pièce HQD-8, document 2, tableau 3.

Modifications à la présentation

1 Le présent dossier comporte deux modifications en ce qui a trait à la présentation des coûts
2 liés aux ententes pour la clientèle faible revenu. En effet, la hausse importante du nombre
3 d'ententes de paiement conclues avec la clientèle à faible revenu justifie une présentation
4 plus explicite de l'ensemble des coûts :

5 • **Présentation des radiations :**

6 Jusqu'à présent, les coûts de la stratégie pour la clientèle à faible revenu
7 correspondaient aux radiations brutes, soit à la totalité du soutien accordé à cette
8 clientèle. La portion de ces radiations, ayant déjà fait l'objet d'une provision dans la
9 DMC des années antérieures, était présentée en réduction de la DMC.

10 À compter du présent dossier, le Distributeur présente les radiations accordées aux
11 clients nettes de la portion ayant déjà fait l'objet d'une provision dans la DMC des
12 années antérieures. Cette présentation permet de refléter de façon plus juste l'impact
13 annuel des radiations relatives à la clientèle à faible revenu. Le Distributeur continue
14 tout de même de présenter les radiations brutes afin de permettre l'appréciation du
15 soutien total dont bénéficient ces clients.

16 Ce changement n'a globalement aucun impact sur les revenus requis, les provisions
17 prises dans les années antérieures sur les comptes en souffrance des ménages à
18 faible revenu étant présentées à l'encontre du soutien financier qui leur est accordé,
19 au lieu d'être inclus à même la DMC.

20 • **Présentation du rabais à l'encontre des ventes :**

21 Selon les normes comptables en vigueur, toute considération remise au client, qu'elle
22 soit en argent ou sous forme de crédit, est considérée comme une réduction
23 présumée du prix de vente.

24 En conséquence, à compter du présent dossier, le Distributeur présente, en réduction
25 des ventes d'électricité¹¹, le soutien au paiement de la consommation courante des
26 ententes personnalisées volet B pouvant aller jusqu'à 50 % de la facture mensuelle,
27 si l'entente est respectée.

28 Ce changement n'a globalement aucun impact, la portion considérée comme un
29 rabais sur ventes étant présentée à l'encontre des ventes, au lieu d'être inclus à
30 même la DMC des ménages à faible revenu.

31 Le tableau 7 présente l'évolution des coûts 2010-2016 de la stratégie pour la clientèle à
32 faible revenu, incluant les modifications de présentation apportées par le Distributeur.

¹¹ Voir la pièce HQD-11, document 1.

**TABLEAU 7 :
ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA STRATÉGIE POUR LA CLIENTÈLE
À FAIBLE REVENU – REDRESSÉS (M\$)**

Rubrique de coûts	Années historiques					2015		Année témoin 2016
	2010	2011	2012	2013	2014	D-2015-018	Année de base	
Soutien financier - Impact DMC	0,5	0,0	1,6	3,4	3,2	4,0	7,7	8,1
<i>Soutien financier - radiations brutes</i>	3,7	2,7	8,8	14,6	20,7	22,7	33,1	42,5
<i>Renversement provision (DMC)</i>	(1,7)	(1,1)	(4,2)	(6,3)	(8,3)	(10,2)	(14,9)	(19,1)
<i>Radiations consommation - rabais sur ventes</i>	(1,5)	(1,6)	(3,0)	(4,9)	(9,2)	(8,5)	(10,5)	(15,3)
Coûts opérationnels	2,3	4,0	2,1	3,1	4,7	3,1	7,2	8,2
<i>Masse salariale</i>	2,1	2,4	1,2	1,6	2,5	1,5	3,6	4,2
<i>Services externes</i>	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
<i>Charges de services partagés</i>	0,0	1,5	0,8	1,4	2,1	1,4	3,4	3,8
Total	2,8	4,0	3,7	6,5	7,9	7,1	14,9	16,3

1 Ainsi, le coût pour le Distributeur des mesures dont bénéficient les clients MFR en 2016
2 s'élève à 31,6 M\$, soit 16,3 M\$ auquel s'ajoute le rabais sur ventes de 15,3 M\$.

3 Mesures de sécurité cybernétique

4 L'augmentation des coûts de 1,4 M\$ en 2016 par rapport au montant reconnu pour 2015
5 s'explique par la mise en place d'un nouveau programme de sécurité cybernétique qui
6 portera principalement sur le rehaussement et la mise à jour des mécanismes de sécurité
7 existants. Le programme vise ainsi à assurer l'efficacité des différents mécanismes de
8 sécurité et veiller à leur pérennité.

9 Inspection et retraitement des poteaux de bois

10 Les coûts du programme d'inspection et de retraitement des poteaux s'élèvent à 15,1 M\$ en
11 2016 comparativement au montant reconnu de 13,8 M\$ par la Régie en 2015. Le volume
12 annuel prévu de poteaux à inspecter a été augmenté à 193 000 pour 2016 afin d'atteindre
13 l'objectif du programme, soit l'inspection de 1,8 million de poteaux d'ici 2020. Le tableau 8
14 présente les volumes et les coûts unitaires des années historiques 2011 à 2014, de la
15 décision D-2015-018, de l'année de base 2015 et de l'année témoin 2016.

**TABLEAU 8 :
INSPECTION ET RETRAITEMENT DES POTEAUX - VOLUME ET COÛT UNITAIRE (\$)**

	Années historiques				2015		2016
	2011	2012	2013	2014	D-2015-018	Année de base	Année témoin
Nombre de poteaux	130 000	162 340	167 411	163 369	180 000	180 000	193 000
coût unitaire (services externes seulement)	68 \$	67 \$	63 \$	63 \$	75 \$	71 \$	70 \$

16 Le Distributeur prévoit installer à compter de 2015 des tuteurs en acier à la base des poteaux
17 dont une dégradation mineure est détectée. L'installation de tuteurs, qui permettront d'éviter
18 de remplacer des poteaux, constitue une solution moins coûteuse pour le Distributeur. Pour
19 2016, on prévoit la pose de près de 1 200 tuteurs d'acier pour un coût total de 1,2 M\$.

1 Conformément à la décision D-2015-018¹², le Distributeur déposera un nouveau bilan du
 2 programme au plus tard lors du dossier tarifaire 2017-2018 puisque la durée exacte du
 3 prolongement de la vie technique des poteaux n'est pas encore connue.

4 **Dépense de mauvaises créances**

5 Le tableau 9 détaille la DMC en présentant un historique sur cinq ans de même que le
 6 montant autorisé, l'année de base et l'année témoin tel qu'il est demandé par la Régie dans
 7 sa décision D-2015-018¹³. Les données des années historiques et de la décision D-2015-018
 8 ont été révisées afin de refléter les modifications apportées à la présentation des données
 9 relatives à la stratégie pour la clientèle à faible revenu.

**TABLEAU 9 :
 DÉPENSE DE MAUVAISES CRÉANCES (M\$)**

	Années historiques					2015		Année témoin 2016
	2010	2011	2012	2013	2014	D-2015-018	Année de base	
Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers								
Stratégie pour la clientèle à faible revenu (soutien financier - impact DMC)	0,5	0,0	1,6	3,4	3,2	4,0	7,7	8,1
Dépense de mauvaises créances	135,8	89,5	82,0	84,6	88,1	92,7	92,6	89,5
<i>Clientèle régulière (résidentielle, commerciale et affaires)</i>	117,5	82,0	77,1	82,4	89,6	90,4	90,3	87,2
<i>Autres</i>	18,3	7,5	4,9	2,2	(1,5)	2,3	2,3	2,3
Total de la dépense de mauvaises créances	136,3	89,5	83,6	88,0	91,3	96,7	100,3	97,6

10 Le tableau 10 illustre la DMC et le taux de DMC sur la période 2010 à 2016. Les données
 11 des années historiques et de la décision D-2015-018 ont été révisées afin de tenir compte
 12 des modifications apportées.

¹² Décision D-2015-018, paragraphe 611.

¹³ Décision D-2015-018, paragraphe 599.

**TABLEAU 10 :
DMC ET TAUX DE LA DMC SUR LES VENTES 2010-2016**

	Années historiques					2015		Année témoin 2016
	2010	2011	2012	2013	2014	D-2015-018	Année de base	
En (M\$)								
Ventes clientèle résidentielle	4 287	4 508	4 451	4 825	5 170	5 226	5 507	5 342
Ventes clientèle commerciale et affaires	3 184	3 220	3 208	3 328	3 461	3 615	3 596	3 640
Ventes	7 471	7 728	7 659	8 153	8 631	8 841	9 103	8 982
Rabais sur ventes - MFR (clientèle résidentielle)	(1,5)	(1,6)	(3,0)	(4,9)	(9,2)	(8,5)	(10,5)	(15,3)
Ventes après rabais	7 470	7 726	7 656	8 148	8 622	8 833	9 093	8 967
Dépense de mauvaises créances résidentielle	110,2	70,1	70,5	79,2	86,3	87,2	91,2	88,5
Dépense de mauvaises créances commerciale et affaires	7,8	11,9	8,2	6,6	6,5	7,2	6,8	6,8
Dépense de mauvaises créances	118,0	82,0	78,7	85,8	92,8	94,4	98,0	95,3
Taux de la dépense de mauvaises créances résidentielle (%)	2,6%	1,6%	1,6%	1,6%	1,7%	1,7%	1,7%	1,7%
Taux de la dépense de mauvaises créances commerciale et affaires (%)	0,2%	0,4%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Taux de la dépense de mauvaises créances (%)	1,58%	1,06%	1,03%	1,05%	1,08%	1,07%	1,08%	1,06%

1 Pour l'année 2016, le Distributeur estime que les taux de DMC sur les ventes pour la
 2 clientèle résidentielle et commerciale et affaires resteront stables par rapport aux taux
 3 reconnus dans la décision D-2015-018 et à ceux des années historiques depuis 2011.

4 En 2015, le Distributeur a mis en œuvre les mesures de recouvrement présentées au dossier
 5 R-3905-2014¹⁴, notamment les ententes en libre-service, la promotion du MVE et une
 6 campagne d'information avisant les clients des effets des températures très froides sur la
 7 prochaine révision de la facture MVE. Cette campagne vise à aider les clients à mieux
 8 prévoir et, si possible, à agir pour réduire l'impact sur la facture.

9 Le Distributeur continue d'élaborer une approche globale du recouvrement pour 2016. Cette
 10 dernière sera présentée dans le cadre d'un dossier distinct qui sera déposé à la Régie au
 11 début de 2016. En préparation de ce dossier, une première rencontre s'est tenue le 26 mai
 12 2015 avec les participants aux divers forums de discussions avec les associations de
 13 consommateurs, y compris les intervenants aux dossiers tarifaires, afin de discuter des
 14 mesures destinées aux clients à faible revenu ou non, en difficulté de paiement¹⁵. Tel qu'il
 15 est suggéré par la Régie dans sa décision D-2015-018¹⁶, le Distributeur a fait certains ajouts
 16 aux modalités de l'entente optimale qui est destinée aux clients qui ne sont pas à faible
 17 revenu. Parmi ces ajouts figurent entre autres :

- 18 • premier versement effectué dix jours ouvrables après la négociation de l'entente au
 19 lieu de cinq jours ;
- 20 • étalement complet de la dette à l'avis de retard au lieu d'exiger un premier versement
 21 important ;
- 22 • possibilité de convenir d'une deuxième entente suite au non-respect d'une entente
 23 grand public (non MFR) et limitation du terme de cette entente à l'année en cours.

¹⁴ Dossier R-3905-2014, pièce HQD-8, document 1, page 15.

¹⁵ Voir la pièce HQD-1, document 5 (B-0023).

¹⁶ Décision D-2015-018, paragraphe 77.

- 1 Cette mesure permet d'éviter d'inclure, à cette entente, la projection du coût de l'hiver
 2 suivant au remboursement des factures impayées de l'hiver de l'année en cours,
 3 rendant ainsi le versement plus abordable ;
- 4 • invitation faite aux clients de s'inscrire au MVE afin d'éviter les difficultés de paiement
 5 associés aux factures d'hiver ;
 - 6 • tel qu'il est demandé par les intervenants, modification de l'endos de la facture en
 7 voie de se réaliser afin d'y ajouter de l'information concernant les ententes de
 8 paiement.

9 **Interventions en efficacité énergétique**

10 En 2016, les charges relatives aux interventions en efficacité énergétique s'élèvent à
 11 35,1 M\$, soit l'équivalent du montant reconnu en 2015. Les budgets 2015 et 2016 sont
 12 présentés respectivement au tableau A-1 de l'annexe A de la pièce HQD-10, document 1.

13 **2.2.3. Éléments spécifiques**

14 Le tableau 11 présente les éléments spécifiques qui regroupent les coûts relatifs aux
 15 activités ne faisant pas partie des activités de base du Distributeur et les coûts relatifs aux
 16 projets supérieurs à 10 M\$. L'annexe B détaille quant à elle les éléments spécifiques par
 rubrique comptable.

**TABLEAU 11 :
ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES (M\$)**

Description	Année historique 2014	2015		Année témoin 2016	Variation 2016 vs D-2015-018
		D-2015-018	Année de base		
Électrification du transport collectif	0,3	0,5	0,5	0,8	0,3
Automatisation du réseau	6,1	4,9	6,0	6,3	1,4
Optimisation des systèmes clientèles (Migration majeure SIC)	1,7	1,7	1,7	1,7	0,0
Lecture à distance - Phase 1	9,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Lecture à distance - Phases 2 et 3		38,9	42,1	44,2	5,3
Total - Éléments spécifiques	18,0	46,0	50,3	53,0	7,0

17 L'augmentation des coûts des éléments spécifiques en 2016 par rapport au montant reconnu
 18 en 2015 est principalement attribuable aux phases 2 et 3 du projet LAD et au programme
 19 Automatisation du réseau dont les coûts pour 2015 avaient été sous-évalués.

1 **Électrification du transport collectif**

2 Les études et projets déjà entamés depuis 2012 se poursuivront en 2016. Tout comme pour
3 les études présentement en cours, le Distributeur continuera de participer activement à titre
4 de partenaire aux études des projets.

5 **Automatisation du réseau**

6 En 2013, le Distributeur a complété le programme d'automatisation du réseau de distribution
7 avec un total de 3 591 équipements télécommandés. En 2016, des coûts d'exploitation
8 récurrents de 6,3 M\$ sont prévus. Une reclassification de cet élément spécifique dans les
9 activités de base sera soumise à la Régie lorsque la stabilité des coûts sera constatée sur
10 une période de deux années réelles consécutives.

11 **Optimisation des systèmes clientèles (OSC)**

12 En 2016, des coûts récurrents de 1,7 M\$ sont prévus pour l'exploitation des systèmes par le
13 groupe Technologie. Le Distributeur prévoit soumettre une reclassification de cet élément
14 dans ses activités de base lorsque la stabilité des coûts sera constatée sur une période de
15 deux années réelles consécutives.

16 **LAD – Phases 2 et 3**

17 Le Distributeur rappelle que le projet LAD dans son ensemble vise le remplacement de
18 3,8 millions de compteurs par des compteurs de nouvelle génération et la mise en place
19 d'une infrastructure de mesurage avancé.

20 Un montant de 44,2 M\$ est prévu afin de compléter le déploiement des compteurs de
21 nouvelle génération en 2016, lequel est composé des éléments suivants :

- 22 • 18,2 M\$ relatifs aux frais de relocalisation des ressources. Avec la fin du déploiement
23 massif prévue en 2016, le Distributeur doit relever le défi que représente la
24 relocalisation des employés permanents assignés aux processus actuels de relève et
25 de recouvrement dans d'autres emplois au sein de l'entreprise ;
- 26 • 14,8 M\$ associés aux licences et maintenance de l'infrastructure des technologies de
27 l'information et des équipements de télécommunication ;
- 28 • 11,2 M\$ en « Charges diverses » liés aux coûts de communication, du centre
29 d'exploitation du mesurage et du centre d'appels.

2.2.4. Reclassement vers les activités de base et suivi

30 Le Distributeur ne demande aucune reclassification des activités de base avec facteurs
31 d'indexation particuliers ni des éléments spécifiques vers les activités de base du Distributeur
32 en 2016.

2.3. Disposition des comptes d'écarts

2.3.1. Compte d'écarts - Événements imprévisibles en réseaux autonomes

1 Comme présenté à la pièce HQD-9, document 7¹⁷, le Distributeur intègre à ses revenus
2 requis de 2016 un montant de 20,0 M\$ auquel s'ajoute des intérêts de 0,3 M\$,
3 correspondant à l'évaluation des coûts totaux attribuables au déversement accidentel
4 d'hydrocarbures à Cap-aux-Meules, lesquels ont été portés au compte d'écarts proposé
5 dans le dossier R-3905-2014 – Phase 2¹⁸.

6 Ces coûts ont été établis en fonction des informations disponibles à ce jour et tiennent
7 compte des travaux à effectuer conformément aux obligations légales. Le tableau 12 en
8 présente le détail.

TABLEAU 12 :
COMPTE D'ÉCARTS - ÉVÉNEMENTS IMPRÉVISIBLES EN RÉSEAUX AUTONOMES (M\$)

Description	2014	2015	Total
Mesures d'urgence et arrêt du déversement	1,7	0,0	1,7
Confinement et récupération des hydrocarbures déversés	2,2	0,0	2,2
Réhabilitation, mise en conformité du site et traitement des sols	7,5	8,6	16,1
Total	11,4	8,6	20,0

9 Le Distributeur déposera au cours des prochains mois, à titre de complément de preuve, les
10 informations supplémentaires nécessaires qui permettront à la Régie d'apprécier la valeur et
11 la nature des coûts à récupérer.

2.3.2. Compte de frais reportés - US GAAP

12 Comme présenté à la pièce HQD-9, document 7¹⁹, le Distributeur intègre à ses revenus
13 requis de 2016 un montant de 11,4 M\$ incluant des intérêts de 0,1 M\$, représentant l'impact
14 sur les charges d'exploitation de la demande²⁰ relative au passage au référentiel comptable
15 US GAAP au 1^{er} janvier 2015.

¹⁷ Pièce HQD-9, document 7, section 13.

¹⁸ Dossier R-3905-2014 – Phase 2, pièce HQD-1, document 1 (B-0237), section 2.4.

¹⁹ Pièce HQD-9, document 7, section 14.

²⁰ Dossier R-3927-2015, pièce HQD-1, document 1 (B-0005), section 8.

ANNEXE A :
ÉTABLISSEMENT DE L'ENVELOPPE DES CHARGES D'EXPLOITATION
LIÉES AUX ACTIVITÉS DE BASE

**TABLEAU A-1 :
ÉTABLISSEMENT DE L'ENVELOPPE DES CHARGES D'EXPLOITATION
LIÉES AUX ACTIVITÉS DE BASE (M\$)**

	Année témoin 2016
Enveloppe des charges d'exploitation - D-2015-018 (selon tableau 2 - incluant redressement)	970,5
Élément de conciliation	
- Rendement des fournisseurs	-11,1
Autres ajustements - impacts US GAAP	
- APRA	11,0
- Charge de désactualisation	<u>1,9</u>
	12,9
Charges d'exploitation 2015 pour établissement de l'enveloppe, redressées en US GAAP	972,3
Démarche de planification	
Facteur d'évolution combiné des charges de 2,8 %	26,7
Gains découlant d'actions structurantes - Projet LAD	-35,8
Facteur de croissance des activités liés aux nouveaux abonnements	<u>6,3</u>
	-2,8
Élément de conciliation	
+ Rendement des fournisseurs	10,2
Enveloppe des charges d'exploitation - Année témoin 2016	979,7

- 1 Le Distributeur rappelle qu'il établit sa cible budgétaire à partir de l'enveloppe de
- 2 charges d'exploitation liées à ses activités de base, qui a été reconnue par la Régie pour
- 3 l'année précédente, et qu'il vise à maintenir la croissance de ses charges en deçà de
- 4 l'inflation. Cette enveloppe a toutefois été ajustée afin d'intégrer l'impact du passage aux
- 5 US GAAP à compter du 1^{er} janvier 2015.

ANNEXE B :
ACTIVITÉS DE BASE AVEC FACTEURS D'INDEXATION PARTICULIERS
ET ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES

TABLEAU B-1 :
DÉTAIL DES COÛTS
DES ACTIVITÉS DE BASE AVEC FACTEURS D'INDEXATION PARTICULIERS
ET DES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES (M\$)

	Année historique 2014 (en millions de dollars)											Total
	Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers						Éléments spécifiques					
	Coût de retraite	Stratégie clientèle à faible revenu	Sécurité cyber-nétique	Inspection poteaux	Mauvaises créances	Interventions en efficacité énergétique	Transport collectif	Automatisation du réseau	OSC	LAD Phase 1	LAD Phases 2 et 3	
Charges d'exploitation	154,8	7,9	7,7	10,7	88,1	23,7	0,3	6,1	1,7	9,9	0,0	310,9
Charges brutes directes	144,7	5,8	0,0	10,7	88,1	14,1	0,0	1,8	0,0	14,8	8,8	288,8
<i>Masse salariale</i>												
<i>Masse salariale</i>	91,8	2,5		0,3		3,3		1,4		11,4	12,1	122,8
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	52,9											52,9
<i>Autres charges directes</i>												
<i>Dépenses de personnel et indemnités</i>										0,4	0,6	1,0
<i>Services professionnels et autres</i>		0,1		10,3		10,0				0,4	0,2	21,0
<i>Mauvaises créances</i>		3,2			88,1							91,3
<i>Comptes à recevoir, intérêts et autres</i>										1,6	5,0	6,6
<i>Compte d'écarts - Projets majeurs</i>											-10,3	-10,3
<i>Stock, achats, locations et autres</i>				0,1		0,8		0,4		1,0	1,2	3,5
Charges de services partagés	42,2	2,1	7,7	0,0	0,0	9,4	0,3	4,3	1,7	6,4	6,5	80,6
<i>Charges de services partagés</i>	27,6	2,1	7,7			9,4	0,3	4,3	1,7	6,4	6,5	66,0
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	14,6											14,6
Coûts capitalisés	-32,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	-11,3	-15,3	-58,5
<i>Coûts capitalisés</i>	-23,5									-11,8	-16,0	-51,3
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-8,6											-8,6
<i>Gestion de matériel</i>						0,2				0,5	0,7	1,4

D-2015-018 (en millions de dollars)												
	Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers						Éléments spécifiques					Total
	Coût de retraite	Stratégie clientèle à faible revenu	Sécurité cybernétique	Inspection poteaux	Mauvaises créances	Interventions en efficacité énergétique	Transport collectif	Automatisation du réseau	OSC	LAD Phase 1	LAD Phases 2 et 3	
Charges d'exploitation	102,5	7,1	9,6	13,8	92,7	35,0	0,5	4,9	1,7	0,0	38,9	306,7
Charges brutes directes	97,1	5,7	0,0	13,8	92,7	24,4	0,0	1,3	0,0	0,0	54,2	289,2
<i>Masse salariale</i>												
<i>Masse salariale</i>	107,1	1,5		0,3		3,6		0,9			33,6	147,0
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-10,0											-10,0
<i>Autres charges directes</i>												
<i>Dépenses de personnel et indemnités</i>						0,1					1,0	1,1
<i>Services professionnels et autres</i>		0,2		13,5		19,7					0,8	34,2
<i>Mauvaises créances</i>		4,0			92,7							96,7
<i>Comptes à recevoir, intérêts et autres</i>						0,6					9,8	10,4
<i>Compte d'écarts - Projets majeurs</i>											7,2	7,2
<i>Stock, achats, locations et autres</i>						0,4		0,4			1,8	2,6
Charges de services partagés	28,4	1,4	9,6	0,0	0,0	10,1	0,5	3,6	1,7	0,0	14,0	69,3
<i>Charges de services partagés</i>	33,2	1,4	9,6	0,0	0,0	10,1	0,5	3,6	1,7	0,0	14,0	74,1
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-4,8											-4,8
Coûts capitalisés	-23,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-29,3	-51,8
<i>Coûts capitalisés</i>	-25,1										-30,3	-55,4
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	2,1										1,0	2,1
<i>Gestion de matériel</i>						0,5						1,5

Année de base 2015 (en millions de dollars)												
	Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers						Éléments spécifiques					Total
	Coût de retraite	Stratégie clientèle à faible revenu	Sécurité cybernétique	Inspection poteaux	Mauvaises créances	Interventions en efficacité énergétique	Transport collectif	Automatisation du réseau	OSC	LAD Phase 1	LAD Phases 2 et 3	
Charges d'exploitation	102,5	14,9	9,6	13,9	92,6	35,0	0,5	6,0	1,7	0,0	42,1	318,8
Charges brutes directes	97,1	11,5	0,0	13,9	92,6	24,5	0,0	1,9	0,0	0,0	63,4	304,9
<i>Masse salariale</i>												
<i>Masse salariale</i>	88,8	3,6		0,4		2,7		1,5			37,7	134,7
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	8,3											8,3
<i>Autres charges directes</i>												
<i>Dépenses de personnel et indemnités</i>						0,1					1,1	1,2
<i>Services professionnels et autres</i>		0,2		12,7		21,1					3,5	37,5
<i>Mauvaises créances</i>		7,7			92,6							100,3
<i>Comptes à recevoir, intérêts et autres</i>											14,2	14,2
<i>Compte d'écarts - Projets majeurs</i>											4,3	4,3
<i>Stock, achats, locations et autres</i>				0,8		0,6		0,4			2,6	4,4
Charges de services partagés	28,4	3,4	9,6	0,0	0,0	10,0	0,5	4,1	1,7	0,0	14,4	72,1
<i>Charges de services partagés</i>	25,8	3,4	9,6	0,0	0,0	10,0	0,5	4,1	1,7	0,0	14,4	69,5
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	2,6											2,6
Coûts capitalisés	-23,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-35,7	-58,2
<i>Coûts capitalisés</i>	-22,9										-36,3	-59,2
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-0,1										0,6	-0,1
<i>Gestion de matériel</i>						0,5						1,1

Année témoin 2016 (en millions de dollars)												
	Activités de base avec facteurs d'indexation particuliers						Éléments spécifiques					Total
	Coût de retraite	Stratégie clientèle à faible revenu	Sécurité cybernétique	Inspection poteaux	Mauvaises créances	Interventions en efficacité énergétique	Transport collectif	Automatisation du réseau	OSC	LAD Phase 1	LAD Phases 2 et 3	
Charges d'exploitation	29,1	16,3	11,0	15,1	89,5	35,1	0,8	6,3	1,7	0,0	44,2	249,1
Charges brutes directes	35,4	12,5	0,0	15,1	89,5	24,4	0,0	2,0	0,0	0,0	47,5	226,4
<i>Masse salariale</i>												
<i>Masse salariale</i>	52,5	4,2		0,4		2,8		1,6			36,1	97,6
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-17,1											-17,1
<i>Autres charges directes</i>												
<i>Dépenses de personnel et indemnités</i>											0,5	0,5
<i>Services professionnels et autres</i>		0,2		13,5		21,0					0,8	35,5
<i>Mauvaises créances</i>		8,1			89,5							97,6
<i>Comptes à recevoir, intérêts et autres</i>											7,2	7,2
<i>Compte d'écarts - Projets majeurs</i>												0,0
<i>Stock, achats, locations et autres</i>				1,2		0,6		0,4			2,9	5,1
Charges de services partagés	7,3	3,8	11,0	0,0	0,0	10,2	0,8	4,3	1,7	0,0	12,9	52,0
<i>Charges de services partagés</i>	15,2	3,8	11,0	0,0	0,0	10,2	0,8	4,3	1,7	0,0	12,9	59,9
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-7,9											-7,9
Coûts capitalisés	-13,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-16,2	-29,3
<i>Coûts capitalisés</i>	-13,5										-16,4	-29,9
<i>Compte d'écarts - Coût de retraite</i>	-0,1											-0,1
<i>Gestion de matériel</i>						0,5					0,2	0,7

ANNEXE C :
COMPOSANTES DU COÛT DE RETRAITE ET DES APRA

**TABLEAU C-1 :
COMPOSANTES DU COÛT DE RETRAITE (M\$)**

	Réel 2014 IFRS	D-2015-018 IFRS	Année de base 2015 US GAAP	Année témoin 2016 US GAAP
Coût des services rendus	345	419	443	473
Frais d'administration	7	7	-	-
Intérêts sur les obligations	881	908	880	876
Rendement prévu des actifs	(884)	(927)	(1 304)	(1 418)
Amortissement de la perte actuarielle nette	-	-	291	253
Amortissement du coût des services passés	-	-	29	16
Coût de retraite d'Hydro-Québec	349	407	339	200
Quote-part du Distributeur – Masse salariale	91,8	107,1	88,8	52,5

**TABLEAU C-2 :
HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR L'ÉVALUATION DU COÛT DE RETRAITE**

	Réel 2014 IFRS	D-2015-018 IFRS	Année de base 2015 US GAAP	Année témoin 2016 US GAAP
Taux d'actualisation	4,77 %	4,56 %	3,98 %	3,72 %
Taux de rendement prévu des actifs	4,77 %	4,56 %	6,75 %	6,75 %
Taux de croissance des salaires	3,31 %	3,31 %	3,23 %	3,18 %

¹En vertu des IFRS, le taux d'actualisation sert également au calcul de la composante du rendement prévu des actifs.

**TABLEAU C-3 :
COMPOSANTES DU COÛT DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AUTRES QUE LA RETRAITE
(APRA) (M\$)**

	Réel 2014 IFRS	D-2015-018 IFRS	Année de base 2015 US GAAP	Année témoin 2016 US GAAP
Coût des services rendus	41	44	44	44
Intérêts sur les obligations	53	54	52	54
Rendement sur les actifs du régime	(3)	(4)	(2)	(3)
Modifications aux régimes	(4)	-	-	-
Perte actuarielle sur les autres avantages à long terme	3			-
Amortissement de la perte actuarielle nette	-	-	24	22
Amortissement du crédit des services passés	-	-	(5)	(5)
Coût des autres régimes d'Hydro-Québec	90	94	113	112
Quote-part du Distributeur	29,1	23,6	34,5	29,3